

des grands bienfaiteurs du Séminaire de Nicolet à la fin de son premier demi-siècle d'existence.

Ces bons curés du siècle dernier, ils ont donc fait généreusement, admirablement, leur part dans la cause de l'enseignement secondaire.

GEORGES MIVILLE, ptre.

LITURGIE ET DISCIPLINE

STATUE AU MAÎTRE-AUTEL

Q. — Quelle statue convient-il de mettre sur le maître-autel ? Quelle place doit occuper cette statue ?

R. — Les prêtres de la Mission de la province de Naples ont demandé à la Congrégation des Rites si l'image de la Sainte Vierge pouvait occuper la niche de l'autel majeur, alors que l'église était dédiée à saint Nicolas de Tolentino. Il leur a été répondu : ⁽¹⁾ *Negative et apponatur imago sancti Nicolai Titularis*. Il y a d'autres réponses dans le même sens.

Donc la statue qu'il convient de placer au maître-autel est celle du titulaire de l'église ; et, si elle s'y trouvait, on ne devrait pas la déplacer même pour y mettre une statue du Sacré-Cœur.

Cette statue du maître-autel doit être placée sur un socle ou dans une niche au-dessus de l'autel, mais jamais sur le tabernacle.

COMMUNION DISTRIBUÉE AVANT LA GRAND'MESSE

Q. — Est-il permis de donner la communion immédiatement avant de commencer une grand'messe ? Il y a un décret de la S. C. R. sur ce point, mais il n'est pas interprété ni appliqué d'une manière uniforme.

R. — La *Semaine Religieuse de Québec* (1907, page 756) a déjà donné la substance du décret du 19 janvier 1906, à savoir que, « si la messe doit être chantée, le prêtre ne peut plus, étant revêtu des ornements de la messe, donner la communion ni avant ni après cette messe, mais seulement pendant, au moment de la communion ».

Voici ce que disait à ce propos l'*Ami du Clergé* (1908, page 528) : « Cette direction que rappelle la *Semaine Religieuse de Québec*, peut très bien se concilier avec la communion que désirent recevoir les personnes pieuses dont il s'agit. Il suffit que

(1) S. R. C. 27 août 1836, n. 2752.

celles-c
célébra
et se pa
Il
sévère,
s'appliq
ventuel
naires s
quelles

Q. -
donner l

R. -

Heures,
tion Clén
munion
saint cib
l'expositi
d'ériger u

S'il u
dredis ou
d'un tridi
distribuer
malgré pi
défendent
tum. (2) I
comraunic
nécessité o

Q. —

R. —

prière de v
Il ne
gong est fo
tandis que
on n'y parl
nulae.

(1) S. R

(2) S. R